



Travail etudiant

Par arlequin2k3

Bonjour ,

Notre fils s'est trouvé un job d'étudiant pour l'année de 12h par semaine . Comment doit on déclaré cela pour le mieux ? Rattaché ou pas ? Merci de vos réponses .

@+

Par kang74

Bonjour

Quel age a votre fils et est il bien étudiant en parallèle ?

Le rattachement dépend de l'age et etudes .

Et il y a un abattement sur les revenus quand on justifie d'être étudiant à hauteur de 4936e (= vous ne déclarez que ce qui dépasse)

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/mon-enfant-est-etudiant-les-revenus-quil-percus-sont-ils-imposables]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/mon-enfant-est-etudiant-les-revenus-quil-percus-sont-ils-imposables[/url]

Par arlequin2k3

Bonjour ,

Merci de votre réponse . Notre fils vient d'avoir 20 ans et a passé son bac l'année dernière .

Il a passé un concours en octobre de l'armée pour être fusilier marin . Le concours s'est parfaitement passé mais il a été recalé à cause des origines de sa mère qui est ukrainienne . On lui a dit de repasser l'année prochaine .

Donc en attendant il a postulé un peu partout pour trouver un job et celui ci a été le seul qui lui a été proposé .

Par kang74

Donc il n'a pas le statut étudiant puisqu'il ne poursuit pas d'études .

Par de là, c'est curieux de pouvoir bénéficier d'un contrat " étudiant" dont les heures minimum dérogent au cadre du droit, parce qu'il poursuivrait des études .

Par arlequin2k3

Oui tout à fait d'accord avec vous . Je ne comprends pas non plus . Donc non étudiant , pris en CDI sous contrat étudiant .Que doit on dire au trésor public l'année prochaine ? Rattaché ou pas ? Sachant que son salaire brut est de 600 ? par mois .

Par yapasdequoi

Bonjour

Il y a de nombreux paramètres qui penchent dans un sens ou l'autre, il faut faire une simulation dans les 2 hypothèses pour être certain de l'optimisation.

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/rattachement-foyer-fiscal-enfant-majeur]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/rattachement-foyer-fiscal-enfant-majeur[url]

Sachez que votre enfant s'il est imposé séparément aura un avis de non imposition qui peut lui permettre de profiter de certaines aides sociales ce que ne permet pas s'il est rattaché.

NB : C'est l'enfant qui demande son rattachement et remplit l'attestation à conserver avec vos justificatifs divers.

Par arlequin2k3

Bonjour,

Merci de votre retour . Dans ce cas là il faut mieux pour lui d'être imposé séparément pour être exonérer des impôts .Quant au reste , les aides sociales il n'en a pas besoin tant qu'il sera chez nous .

Par kang74

Je pense que cela vaut le coup de prendre rendez vous avec les impots pour faire le point car s'il a passé le bac cette année il a peut être droit à l'abattement (qu'il soit sur vos impôts ou pas) et ayant moins de 21 ans, il en a encore la possibilité .

Il y a peu d'aide qui sont conditionnées au fait d'être rattachées .

Cela vous donne l'avantage d'avoir sa part fiscale pendant un an .

L'avantage de faire une déclaration séparée serait de pouvoir déclarer une pension à son profit pour le loger, lui devra déclarer cette somme sur son avis d'imposition .

Par arlequin2k3

Ok , bonne idée ... merci du tuyau